

OCTROI DE LA BOURGEOISIE D'HONNEUR DE VAUX-SUR-MORGES

A MONSIEUR LUC BRETON

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le grand plaisir de soumettre à votre approbation la requête en titre.

La personnalité :

Une silhouette longiligne traverse la place du village d'un pas tranquille, c'est Luc Breton ; il passe de sa maison à son atelier en quelques enjambées. A la question : salut comment ça va ? il répond, toujours tranquille : « ça peut aller... » ou « comme les vieux... » avec constance, un petit reste d'accent d'on ne sait où, et un enthousiasme contenu, il retrouve chaque matin son atelier, son art, sa passion, presque une religion, la lutherie. Son truc n'est pas en plume, mais en bois. Ces planches d'essences nobles dont il prend soin comme de ses enfants, verront ses mains les transformer, ses doigts les polir puis les vernir, pour ainsi donner naissance au plus bel instrument ou à l'archet le plus maniable et subtil. La restauration occupe également une bonne part de son activité, et l'on peut voir chaque semaine des musiciens pousser la porte de l'artiste afin de lui confier leur instrument pour une consultation.

Très beau chapitre dans sa carrière, il restaure l'herbier peint de Madame Rosalie de Constant, composé de 1500 planches de plantes séchées et peintes ; il y passera cinq ans. Avec cela, il lit les langues anciennes, latin, grec et hébreu, et peut s'exprimer sur une quinzaine d'instruments à cordes modernes et anciens.

En mouvement :

Né à Lyon le 1^{er} janvier 1946, il suit ses parents entre la ville Lumière et Paris la Capitale, jusqu'à ses dix-huit ans, qui le verront poser son sac à Lausanne. Etudes à l'EPFL, emploi au service des eaux de Bret de la Ville de Lausanne, laboratoire à l'ISREC à Epalinges, puis retour à EPFL.

Mais avant tout cela, dès l'âge de douze ans, l'esprit de la lutherie avait déjà frôlé l'âme du jeune Luc entendant son père au violoncelle, et cette émotion ne le quittera plus.

VAUX :

Luc Breton emménage sous notre clocher le 1^{er} septembre 1979, trouvant en cet endroit, et son village, la tranquillité qui conviendra à la pratique de son art. Afin de donner de la stature à sa personnalité, il rejoindra le fameux corps des sapeurs pompiers de Vaux, pensant ainsi égoïstement, grâce à ce savoir-faire acquis, être en mesure de protéger son patrimoine en cas de sinistre au Village. Plaisanterie mise à part, il rejoindra également notre assemblée du Conseil général, dont il assurera un temps la Présidence, avec des compétences et une disponibilité unanimement reconnues. Tous les villageois qui le côtoient confirmeront le plaisir d'échanger avec Luc sur les sujets les plus vastes et divers, ses connaissances donnant à chaque discussion un éclairage accessible pour tous.

Un personnage : le volume et l'amplitude des connaissances du personnage ne pouvant être résumés par les quelques lignes ci-dessus, dès lors vous pourrez trouver du supplément grâce à internet où vous retrouverez Luc en septembre 2015 dans l'émission Passe-moi les Jumelles, également en 2015 un petit reportage sur sa distinction du Mérite Cantonal Vaudois, et encore en

2016, sur RTS dans l'émission Magma. On peut d'ailleurs y entendre : « au Japon, une telle personne est considérée comme Trésor National ».

La bourgeoisie d'honneur :

La Bourgeoisie d'honneur est personnelle et intransmissible. Elle n'est pas inscrite à l'état civil et ne confère ni droits ou charges pour le bénéficiaire à l'endroit de la commune, ni, à l'inverse pour la Commune à l'endroit de la personne honorée.

Comme son nom l'indique, elle est purement honorifique.

Elle est régie par la Loi sur le droit de cité vaudois et est octroyée par le Conseil général, sur proposition d'un préavis municipal.

Elle peut être accordée à une personne qui a rendu des services importants au pays, au canton ou à la commune, ou qui s'est distinguée par des mérites exceptionnels.

CONCLUSIONS :

Intimement convaincue par les qualités exceptionnelles de notre citoyen et persuadée que ce sentiment est partagé par la population de notre commune, la Municipalité vous propose Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

- Vu le préavis de la Municipalité 10/2021 concernant l'octroi de la bourgeoisie d'honneur de la Commune de Vaux-sur-Morges à M. Luc Breton,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a valablement été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- d'octroyer à Monsieur Luc Breton la BOURGEOISIE D'HONNEUR de la commune de VAUX-sur-MORGES

Adopté par la Municipalité le 7 juin 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Vincent DENIS



Le secrétaire

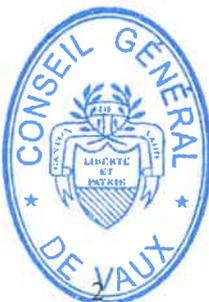

Raymond STOUDMANN

Adopté par le Conseil général le 24 juin 2021

Au nom du Conseil général

Le Président


François MENZEL



Le secrétaire


Raymond STOUDMANN